

Québec, le 13 mars 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de restauration des sédiments à l'Île aux Chats par Honeywell.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 23 février 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

P.J.

**Projet de restauration des sédiments à l'île aux Chats
par Honeywell**

Dossier : 6211-02-0a8

**Période d'information et de consultation publiques
du 9 janvier au 23 février 2001**

*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Compte rendu*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de restauration des sédiments à l'île aux Chats par Honeywell* a pris fin le 23 février 2001. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 novembre 2000 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 9 janvier au 23 février 2001, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

L'île aux Chats fait partie de la municipalité de Grande-Île et est située à 1,5 km à l'ouest de Valleyfield, dans le lac Saint-François. Jadis, elle a été le lieu de plusieurs activités industrielles. L'étude d'impact mentionne qu'au début des années 1990, les sols contaminés et les déchets dangereux de l'île ont été excavés et confinés dans des cellules de confinement étanches. Le lixiviat des cellules est pompé régulièrement et évacué hors du site selon les lois et règlements en vigueur. Depuis la restauration de l'île, un programme de suivi environnemental est réalisé régulièrement.

Le promoteur, Honeywell, se propose maintenant de procéder à la restauration des sédiments dans l'environnement aquatique immédiat de l'île aux Chats. La zone à restaurer qui est située le long de la rive nord-est de l'île, serait d'environ 100 000 mètres carrés. Ces sédiments contaminés pourraient affecter les organismes vivants, notamment les poissons, les oiseaux, les invertébrés, les petits mammifères, ainsi que la végétation aquatique. L'approche de restauration des sédiments autour de l'île aux Chats constituerait un effort vers les objectifs de conservation des attractions du lac et d'atténuation des dommages au milieu naturel. Deux zones d'étude ont été déterminées : la zone d'étude immédiate, qui inclut le littoral de l'île aux Chats (secteur A), la baie nord-est (secteur B) et la portion fluviale en aval de l'île (secteur C) et la zone d'étude élargie, qui comprend la zone entourant l'île à l'intérieur d'un rayon de trois kilomètres.

Les échantillons de sédiments prélevés et analysés autour de l'île révèlent des teneurs en métaux lourds qui excèdent les critères de qualité pour les sédiments. La solution retenue par le promoteur pour remédier à la situation serait le recouvrement *in situ* des sédiments contaminés du secteur A. Cette méthode utilisée pour restaurer les sédiments de surface contaminés dans les milieux aquatiques, permet d'isoler les contaminants à l'aide d'une membrane géotextile.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Le promoteur propose des mesures d'atténuation pour réduire les répercussions négatives appréhendées et pour maximiser celles considérées positives. D'après lui, le projet aurait un effet positif permanent sur le milieu. Ainsi, la restauration projetée serait conçue de façon à recréer et, parfois, à améliorer les habitats qui étaient présents avant la restauration. L'environnement aquatique serait amélioré et permettrait le développement de communautés végétales et fauniques diversifiées. Les organismes du fond du lac ne seraient plus exposés aux sédiments contaminés et les habitats pour la reproduction du poisson et le développement des larves s'accroîtraient. Quant aux activités liées à la phase de construction de la structure de recouvrement, le promoteur mentionne qu'elles généreraient des répercussions dont les effets seraient principalement limités à la zone immédiate des travaux. Le promoteur précise, dans son étude d'impact, que des mesures d'atténuation permettraient de rendre la période des travaux moins dérangeante et que la construction aurait un effet positif sur l'économie locale et régionale.

Un programme de suivi et d'entretien environnemental serait mis en place afin d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement pendant les travaux de construction et à la suite de l'achèvement des activités de restauration des sédiments. Le programme de suivi, à long terme, constituera une composante essentielle du projet. Le projet de restauration des sédiments de l'île aux Chats s'échelonne sur une période d'un an et son coût est évalué à environ 8 millions de dollars.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
7 déc. 2000 et 4 janvier 2001	La Presse	
12 déc. 2000 et 4 janvier 2001	Le Soleil	
9 déc. 2000 et 6 janvier 2001		Le Soleil du St-Laurent Salaberry-de-Valleyfield

Les communiqués de presse émis par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
Le 9 janvier 2001	Tous les médias provinciaux + 40 de la région de la Montérégie	90	Site gouvernemental et site du BAPE
Le 15 janvier 2001	Tous les médias provinciaux + 40 de la région de la Montérégie	90	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
- Hôtel de Ville de Grande-Île	- 1155, Mgr Langlois
- Bibliothèque municipale de Grande-Île	- 758, avenue Grande-Île
- Bibliothèque Armand-Frappier	- 80, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield
- Université du Québec à Montréal	- 1255, rue Saint-Denis
- Bureau du BAPE à Québec	- 575, rue Saint-Amable
- Bureau du BAPE à Montréal	- 2, Complexe Desjardins

La séance d'information

Date :	Mardi, 30 janvier 2001, 19 h 30
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Thérèse Daigle, agente d'information Serge Labrecque, agent d'information
Ministère de l'Environnement :	Mireille Paul, chargée de projet
Promoteur :	Honeywell Roméo Ciubotariu, consultant, Tecsalt Inc. William Hague, Honeywell Manny Vazquez, Honeywell Erik Rifkin, expert en analyse de risque Mike Johns, spécialiste en écotoxicologie Colette Schwartz, communications et affaires publiques
Assistance :	44 personnes

Les relations de presse

Aucun journaliste n'était présent à la séance d'information. Il y a eu uniquement, un appel téléphonique d'une représentante de la presse locale de Cogeco Câble concernant ce projet.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Hôtel de Ville de Grande-Île	0	0
Bibliothèque municipale de Grande-Île	0	0
Bibliothèque Armand-Frappier	1	0
Université du Québec à Montréal	2	0
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	0	0

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Lors de la rencontre d'information tenue à Grande-Île le 30 janvier 2001, les préoccupations exprimées par le public ont porté sur les éléments suivants :

- la contamination du milieu ;
- les répercussions sur le milieu naturel ;
- la technique de recouvrement choisie ;
- le milieu environnant ;
- le suivi ;
- l'évaluation environnementale.

La contamination du milieu

En ce qui concerne la contamination du milieu, quelques personnes ont demandé des précisions au promoteur sur les données présentées dans l'étude d'impact notamment sur le taux de contamination des poissons dans la zone A, la qualité de l'eau dans ce secteur et les concentrations des différents métaux dans les sédiments. La présence de HAP et de BPC a aussi été abordée, ce qui a permis au promoteur d'indiquer que la directive du ministère de l'Environnement demandait d'en faire la vérification. À la suite d'essais, le promoteur dit ne pas avoir rencontré de ce type de contaminant.

Une personne s'est intéressée à la disponibilité des critères utilisés par le ministère de l'Environnement (MENV) pour évaluer les niveaux de concentration de métaux dans les sédiments. La représentante du Ministère a expliqué que ces critères ont été publiés par le Centre Saint-Laurent après avoir été élaborés par des organismes fédéraux en collaboration avec le MENV sur la base d'études écotoxicologiques.

L'atténuation naturelle à long terme des sédiments contaminés a également été soulevée par un participant qui s'interrogeait sur la variabilité des résultats qui peuvent changer selon la période où les différentes analyses sont effectuées.

Les répercussions sur le milieu naturel

D'autres participants ont posé des questions sur différents aspects se rapportant à d'éventuelles répercussions du projet sur le milieu naturel, dont l'impact visuel des digues, la dégradation des berges et les effets sur la vie aquatique le long des berges de même que la période de temps nécessaire pour que la faune et la flore aquatique reprennent vie dans le secteur touché.

La technique de recouvrement choisie

Au plan technique, le projet d'Honeywell à l'île aux Chats suscite un intérêt certain du public puisque plusieurs précisions ont été demandées. La durée de vie, la solidité et la technique de mise en place et de fixation avec la berge de la membrane géotextile, l'effet des glaces et des courants, l'étanchéité des digues et l'épaisseur de matériaux (concassé) recouvrant la membrane ont fait l'objet de plusieurs questions. Des participants ont également demandé des précisions sur un projet de recouvrement réalisé en Norvège que le promoteur a amené en exemple lors de sa présentation. La comparaison des différentes techniques de restauration (recouvrement, dragage) et leurs coûts ont aussi fait l'objet de quelques demandes d'information du public.

Le milieu environnant

En ce qui a trait au milieu environnant, les préoccupations ont porté sur les composantes suivantes :

- la prise d'eau de l'usine de filtration de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield ;
- l'emplacement de la prise d'eau de la municipalité de Grande-Île par rapport au secteur visé par les travaux ;
- le transport par camion des matériaux devrait être fait en hiver (suggestion d'un participant) ;
- les inconvénients liés au camionnage lors de la construction (bruit, poussière) ;
- les risques environnementaux pour les secteurs B et C.

Le suivi

Les sujets de discussion se rapportant au suivi autant lors des travaux de construction qu'une fois le projet réalisé, se résument ainsi :

- la procédure prévue advenant l'arrêt des activités de l'entreprise ;
- le suivi devrait être à long terme puisque les sédiments resteraient sur place ;
- l'importance de l'application des mesures d'atténuation des impacts durant la construction notamment pour les citoyens habitant en périphérie (bruit, poussière).

L'évaluation environnementale

Certaines questions du public ont permis au ministère de l'Environnement de préciser que le projet de restauration des sédiments dans des cellules de confinement sur l'île aux Chats a été autorisé en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, donc qu'il n'a pas été soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Un représentant de la ville de Salaberry-de-Valleyfield a demandé s'il pouvait y avoir un lien entre les travaux de confinement réalisés sur l'île et les impacts du projet actuellement soumis à la consultation publique. De l'avis des représentants du promoteur, ces deux projets seraient plutôt complémentaires.

Des explications ont été demandées pour savoir pourquoi il y avait un si long délai entre le début de la procédure et l'étape actuelle, les premiers documents remontant à 1992. La représentante du ministère de l'Environnement a expliqué les différentes étapes franchies, dont la première qui fut le dépôt de l'avis de projet en 1995, et le délai habituellement observé pour les projets industriels. L'envergure et le caractère novateur du projet d'Honeywell actuellement en consultation, l'ampleur des études réalisées et les nombreuses questions soulevées par les différents ministères consultés ont fait en sorte que le déroulement des étapes a été plus long dans ce cas.

Enfin, au cours de la séance d'information, il a été précisé que dans le cadre de l'analyse de ce projet la procédure fédérale d'évaluation environnementale s'applique et que certaines exigences seront demandées concernant l'habitat du poisson.

Québec, le 12 mars 2001

Thérèse Daigle, agente d'information, chargée de dossier
En collaboration avec Serge Labrecque, agent d'information